



Communiqué de presse

Date 7.9.2022

Le Conseil fédéral adopte le rapport sur les écarts de revenus entre femmes et hommes

Lors de sa séance du 7 septembre 2022, le Conseil fédéral a adopté le rapport sur les possibilités de mesurer l'écart global de revenus du travail et d'autres indicateurs de l'inégalité entre femmes et hommes. Ce rapport fournit de nouveaux chiffres clés pour la Suisse et les met en relation avec les indicateurs existants. Il propose également des pistes pour interpréter les résultats, qui aident à les replacer dans le contexte économique, social et institutionnel.

Les sources de données désormais disponibles permettent de représenter de manière détaillée les disparités de revenus entre femmes et hommes. Telle est la conclusion du rapport du Conseil fédéral, rédigé en réponse au postulat 19.4132 de Samira Marti du 25 septembre 2019.

Une forte proportion de temps partiel et un écart global de revenus du travail marqué
Ce rapport présente l'écart global de revenus du travail entre femmes et hommes (en anglais *gender overall earnings gap*, GOEG), calculé pour la première fois pour la Suisse selon une méthode élargie conçue pour notre pays. Il contient également des chiffres clés sur l'écart sexospécifique de revenus parmi les personnes exerçant une activité indépendante et l'écart de rente entre femmes et hommes. Comparés à ceux d'autres pays d'Europe, l'écart global de revenus du travail et l'écart de rente entre femmes et hommes affichent des valeurs relativement élevées en Suisse. Leur niveau s'explique avant tout par la forte proportion de femmes travaillant à temps partiel.

En 2018, le GOEG se situait à 43,2% en Suisse. C'est dire que le revenu des femmes, perçu pour toutes les heures de travail accomplies pendant la vie active, soit de 15 à 64 ans, était inférieur de 43,2% à celui des hommes. La valeur de cet indicateur diminue au fil du temps.

Écart de rente entre femmes et hommes: nette différence entre les 1^{er} et 2^e piliers
L'écart de rente entre femmes et hommes correspond quant à lui à la différence en pour-cent des rentes moyennes de la prévoyance vieillesse entre les femmes et les hommes à l'âge de la retraite. En Suisse, il se situait à 34,6% en 2020. Cette année-là, la rente annuelle totale de la prévoyance vieillesse des femmes (35 840 francs) était en moyenne de 18 924 francs inférieure à celle des hommes (54 764 francs), tous piliers confondus. Cet écart n'a guère évolué depuis 2014. L'écart de rente entre femmes et hommes reflète les différences de participation au marché du travail, les conséquences du modèle familial ou de vie ainsi que les inégalités salariales entre femmes et hommes observées sur une longue période.

Si les femmes bénéficient en moyenne de rentes AVS (1^{er} pilier) légèrement supérieures à celles des hommes, elles touchent nettement plus rarement que les hommes une rente du

2^e pilier (49,7% contre 70,6%) et, lorsqu'elles en touchent une, son montant est inférieur de 47% environ à celle d'un homme.

Considéré selon l'état civil, l'écart de rente entre femmes et hommes est le plus grand parmi les personnes mariées. Il faut ici tenir compte du fait qu'un couple marié constitue en général une entité économique et que les époux mettent leurs revenus en commun. On observe aussi un écart sexospécifique de rente en faveur des hommes parmi les personnes divorcées ainsi que parmi les veufs et les veuves. Aucun écart de rente entre femmes et hommes n'existe au contraire chez les célibataires.

À l'avenir, des données recueillies sous forme de séries chronologiques permettront de calculer ces chiffres clés et de les publier régulièrement. Par ailleurs, les indicateurs existants sur l'écart salarial entre femmes et hommes et sur sa part inexpliquée, ainsi que ceux sur le travail non rémunéré et sur son évaluation monétaire complètent l'image que l'on peut se faire des différences de revenus entre femmes et hommes.

Renseignements:

Katja Branger, Office fédéral de la statistique
Section Démographie et migration
Tél.: +41 58 463 63 03
E-mail: katja.branger@bfs.admin.ch

Office fédéral de la statistique
Service des médias
Tél.: +41 58 463 60 13
E-mail: media@bfs.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral de l'intérieur DFI